

PRÉAMBULE

Lors de l'exercice de vos fonctions à titre de stagiaire au Centre hospitalier universitaire de Québec-Université Laval (CHU de Québec-UL), vous aurez besoin d'une clé DSQ.

STAGIAIRES CONCERNÉS

- Techniques de pharmacie
- AMP
- Résident en pharmacie

À LA SUITE DE L'ATTRIBUTION DU STAGE

En tant que stagiaire au CHU de Québec-UL, il est de **votre responsabilité** de faire votre demande d'accès au DSQ dans les plus brefs délais à la suite de l'attribution du stage.

Pour obtenir le formulaire de demande, veuillez communiquer avec la technicienne administrative de la Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU) à l'adresse stages.bleu.ens@chudequebec.ca. Cette dernière vous enverra le formulaire correspondant au site principal qui vous est attribué pour votre stage soit le CHUL, L'Hôtel-Dieu de Québec (L'HDQ), l'Hôpital de l'Enfant-Jésus (HEJ), l'Hôpital Saint-François D'Assise (HSFA) ou l'Hôpital du Saint-Sacrement (HSS). Vous devez **remplir la section 2A**.

2A- Identification des personnes pour lesquelles des autorisations d'accès sont demandées										
	Prénom	Nom	Date de naissance (AAA-MM-JJ)	Sexe	Adresse courriel	Téléphone/cellulaire	Membre d'un ordre professionnel		Non-membre d'un ordre professionnel	
						Numéro (entre 04 et 74)	Titre professionnel	No membre à l'ordre	No assurance sociale (2)	Profil d'accès demandé
1										
2										

Une fois le formulaire rempli, veuillez le retourner à l'adresse courriel mentionnée précédemment.

Noter que nous ne ferons **aucun rappel et aucune relance** si nous ne recevons pas de demandes, ou si nous n'avons pas de retour de formulaire. Les responsables de la pharmacie du CHU de Québec-UL en sont avisés.

Habituellement, le délai pour obtenir l'accès au Dossier Santé Québec (DSQ) est d'environ un mois.

AUTO-ARRIMAGE (FACULTATIF)

Si vous possédez déjà une clé DSQ, vous avez la possibilité de faire la demande pour l'auto-arrimage avec Cristal-Net. Cela vous permet de ne pas insérer la clé lors de chaque utilisation.

Toutefois, vous devez impérativement faire une demande de modification du lieu de pratique, **avant** de faire la demande d'auto-arrimage (voir section suivante). Cela signifie que même si votre stage est inférieur à un mois, votre lieu de dispensation de service doit être votre site de stage (CHUL, HSFA, L'HDQ, HSS, HEJ).

Pour faire votre demande d'auto-arrimage, veuillez envoyer un courriel à l'adresse marie-josee.lemelin@chudequebec.ca en mentionnant dans l'objet de votre message : demande d'auto-arrimage DSQ.

STAGE DE PLUS D'UN MOIS

MODIFICATION DU LIEU DE PRATIQUE (LIEU DE DISPENSATION DE SERVICE)

Si vous possédez déjà une clé DSQ et que son utilisation est définie sur un autre site que ceux du CHU de Québec-UL (ex : une pharmacie communautaire), nous devons faire modifier le lieu de dispensation de service attribué à votre dossier. Pour ce faire, il suffit de demander le formulaire à l'adresse stages.bleu.ens@chudequebec.ca (même formulaire que la demande).

SUPPORT

L'équipe des stages pluridisciplinaires de la DEAU demeure disponible si vous avez besoin de support pour votre demande.

Vous pouvez joindre :

- Techniciennes administratives : stages.bleu.ens@chudequebec.ca
- APPR : deaustagepluri@chudequebec.ca.

Merci de votre collaboration.